

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration**

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE DIX FÉVRIER,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 3 février 2022, s'est tenu en visioconférence, sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Nicole BERNARDIN, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Véronique CHAUVEAU, William GALLEY, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.

Etait absent : Emmanuel LEFÉBURE.

OBJET : Finances-Patrimoine : Mise en vente sur la plateforme de courtage d'enchères WEBENCHERES d'un véhicule réformé.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angers souhaite vendre, par voie d'enchères tous les types de biens réformés autorisés par la loi. La réalisation des ventes, par ce procédé, a notamment pour objectif la transparence des transactions par la participation ouverte à tout internaute.

La société WEBENCHERES met à disposition du CCAS d'Angers une solution en ligne de courtage d'enchères.

Le CCAS détient un véhicule réformé et souhaite le vendre de cette manière. Les caractéristiques du bien sont les suivantes :

Marque/modèle : RENAULT Mégane
Carburant : Gasoil
Date de mise en circulation : 31/07/2012
Kilométrage : 180 940 kms
Immatriculation : CJ-806-HY
Numéro de voirie : 1745

Il convient de fixer le prix minimal et la mise à prix de ce véhicule. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie pour les montants suivants :

Prix minimal : 350 €

Mise à prix : 650 €

La recette, en cas de vente, sera versée sur la fonction 01 « Opérations non ventilables » - Imputation 775 « Produits de cession des immobilisations » du budget principal.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- approuve la mise en vente du véhicule RENAULT Mégane immatriculé CJ-806-HY sur la plateforme de courtage d'enchères WEBENCHERES et ses prix de référence,
- décide de retirer de l'actif du patrimoine du CCAS, le véhicule en cas de vente,
- autorise le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette cession.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

